

Un quatrième opérateur mobile devra déboursier au moins 265 millions

Le régulateur des télécoms a dévoilé jeudi soir son analyse d'impact quant à l'arrivée d'un éventuel quatrième opérateur mobile en Belgique, volonté exprimée à la mi-juin par le ministre compétent, Alexander De Croo. À côté des certitudes, de nombreuses incertitudes persistent.

SIMON SOURIS

Le gouvernement l'avait demandée, la voici l'analyse d'impact de l'arrivée d'un quatrième opérateur mobile (avec réseau s'entend) en Belgique. Et ce, «à brève échéance», glisse-t-on coulisse.

Du haut de ses 100 pages, le document dévoilé jeudi après-Bourse par le régulateur des télécoms, l'IBPT, fait suite à l'appel à un nouvel entrant lancé à la mi-juin par le ministre compétent, Alexander De Croo (Open Vld), sortie qui avait amené, dans la foulée, à la découverte d'une marque d'intérêt concrète pour le marché belge de la part d'un acteur européen, prêt à surfer sur la vaste mise aux enchères du spectre attendue en 2019 pour débarquer dans le pays – moment rare au cours duquel les fréquences disponibles sur le marché pour fournir 3G, 4G et, demain, 5G, sont attribuées à qui fait offre pour vingt ans.

À l'époque, les réactions ne s'étaient pas fait attendre, les opérateurs pointant du doigt les risques en matière de qualité qui découleraient d'un spectre partagé à quatre, contre trois (Proximus, Telenet et Orange) pour l'heure, mais aussi en matière d'investissements et d'emplois. De son côté, Alexander De Croo avait lui mis l'accent sur une baisse de prix à attendre, liée à une augmentation de la concurrence. Pour les départager (et objectiver le débat) un rapport a été demandé à l'IBPT. En voici les principaux enseignements.

1 Prix tirés vers le bas? Vraiment?

C'est là le principal objectif de certaines des parties prenantes, à commencer par le ministre et Test-Achats. En Belgique, l'on paie trop cher pour ses services de télécoms, réalité confirmée ici par le régulateur, mais qu'il convient de nuancer. Depuis 2006, la situation dans le pays s'améliore (-60% des prix dans le mobile)

grâce à la concurrence, sans que cela ne saute aux yeux vis-à-vis des pays voisins, et ce, pour cause de prix moins élevés au départ et de baisses de prix plus fortes.

Une dynamique qu'accélérait un quatrième entrant? Le constat est clair: «Sur la base des quelques expériences d'entrée d'un quatrième acteur à l'étranger, l'on s'attend à ce que les prix pour la téléphonie mobile diminuent, surtout dans une première phase», conclut le régulateur. En effet, dès lors qu'un nouvel acteur investit un marché, les opérateurs existants ont «tendance à s'adapter en proposant de nouvelles formules de prix et de nouveaux services», à l'image de ce qui s'est passé en France avec l'arrivée de Free.

2 Investissements en danger? Quid de la qualité?

Lors de la sortie du ministre, la menace d'une baisse des investissements a été brandie en chœur par les différents opérateurs, ce qui jouerait, in fine, sur l'emploi. Pas faux, mais difficile à établir selon l'IBPT. «L'impact d'un quatrième opérateur sur le niveau global de qualité et d'investissements est moins clair», écrit le régulateur.

Concernant le premier point qu'est la qualité de service, l'on peut s'attendre, d'une part, à ce qu'une concurrence accrue s'accompagne d'une augmentation de l'innovation, analyse l'IBPT. D'autre part, et c'est là le revers de la médaille, des bénéfices en baisse peuvent également signifier que les opérateurs investiront moins dans des zones où la concurrence ne joue pas (la couverture des zones rurales, par exemple) ou alors qu'ils réduiront même les dépenses liées à la qualité en réponse à la concurrence sur les prix.

Concernant le second que sont les investissements, les études existantes sur le sujet sont contradictoires, indique le régulateur avant de concéder tout de même que «le niveau d'investissement des opérateurs existants est mis sous pression» aujourd'hui. Difficile donc de savoir s'ils mettraient leur menace à exécution. Du reste, pour ce qui est des emplois en jeu, il n'appartient pas à l'IBPT de se positionner sur cette question, de par les attributions qui sont les siennes, nous rétorque-t-on.

3 Point de départ pour une vague de consolidation?

Dans le cas d'une entrée réussie de ce fameux opérateur dans le pays, un marché à quatre n'aurait rien d'une certitude à terme pour autant, convient-il de noter. Et pour cause, trois scénarios sont possibles. Premièrement, qu'il échoue – auquel cas, le concerné ne pourrait revendre le spectre fraîchement acquis qu'après une période de six ans (pour éviter la spéculation). Deuxièmement, mais la route est incertaine, que le projet se concrétise, avec la possibilité qu'il débouche sur une consolidation, voire, troisièmement, qu'il amène à une situation où Orange, challenger du marché, ne peut se développer, laissant de facto Proximus et Telenet régner en maître, fort de leur poids dans le fixe (internet/TV).

C'est pourquoi le régulateur enjoint le monde politique à n'envisager cette arrivée d'un quatrième acteur en Belgique que comme «une option qui doit être laissée au choix du marché». En effet, le choix qu'il convient de faire ici par le biais de la mise aux enchères du spectre est (et doit être) celui de permettre ou non une entrée éven-

tuelle sur le marché «s'il existe un intérêt commercial pour celle-ci», et uniquement dans de cas.

Au contraire, si au final aucun intérêt ne venait à être manifesté, par exemple en raison des difficultés et des obstacles décrits ci-dessus, les opérateurs existants conserveraient alors l'ensemble du spectre disponible, rappelle l'IBPT.

4 Quelles modalités d'une arrivée? Et quelles obligations?

Qui dit quatrième opérateur, dit faire plus avec moins (de spectre), ont averti les opé-

rateurs, avec des problèmes de connectivité pour les consommateurs. «Même avec un quatrième acteur sur le marché, les nouvelles bandes mises à disposition augmentent la quantité de spectre pour les acteurs existants, nuance désormais l'IBPT. Il y a suffisamment de spectre pour quatre opérateurs mobiles.» Cependant, il est vrai qu'ils devront «s'adapter à la nouvelle situation après la mise aux enchères» – une adaptation nécessaire, même sans nouvel entrant.

Du reste, obtenir une fraction de spectre s'accompagne de son lot d'obligations, comme l'impossibilité de ne s'installer qu'à Liège et à Anvers par exemple, ou rien qu'au sud. Un quatrième opérateur pourrait le faire dans un premier temps, jusqu'à arriver à une couverture de 20% de la population belge – qui lui donnerait accès à du roaming national –, mais pas question que cela dure, explique le régulateur. Sinon, l'IBPT se devrait d'intervenir par le biais d'amendes. La couverture prévue autour de l'attribution des fréquences est nationale. Pas question d'y déroger.

5 Quels freins à un nouvel entrant?

Ne débarque pas qui veut dans le pays. Un nouvel entrant devra s'efforcer d'obtenir des permis de bâtir et d'environnement pour les sites et antennes nécessaires au déploiement de son réseau, et ce, sans parler des normes de rayonnement particulièrement strictes, surtout à Bruxelles, qui gênent même les opérateurs existants.

Côté coûts, le régulateur a calculé que, pour arriver en Belgique, un acteur étranger se devrait de déboursier 150 millions d'euros pour installer 1.000 antennes nécessaires à son fonctionnement dans le pays, en sus de 135,5 millions (au minimum) pour entamer les enchères autour du lot de fréquences qui pourrait lui être réservé. Bref, il faudra à l'intéressé déjà un important capital à disposition, car il n'en va ici que d'une partie des coûts.